

Présidence

Affaire suivie par  
Cabinet de la présidence  
02 35 14 00 30  
[presidence@univ-rouen.fr](mailto:presidence@univ-rouen.fr)

Rouen, le 25 juin 2019

Le Président de l'URN

À

Mesdames et Messieurs les  
Directeurs de composantes

Objet : Modifications de maquettes

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

L'Université de Rouen Normandie va entrer dans la phase d'auto-évaluation de son offre de formation au cours du dernier trimestre 2019. La Commission Formation et Vie Universitaire du 20 Septembre prochain validera en la matière une procédure et un calendrier.

Il est fondamental que les équipes pédagogiques puissent, au cours de l'année 2019-2020, se consacrer pleinement à cette procédure d'autoévaluation, dont je vous rappelle le rôle important qu'elle jouera ensuite dans la phase d'accréditation qui permettra de mettre en œuvre l'offre de formation pour la période 2022-2026.

Par conséquent, et conformément à la décision de la CFVU du 2 Octobre 2012, il ne vous sera pas proposé de campagnes de modifications de maquettes au cours de l'année universitaire 2019-2020 pour une mise en œuvre à la rentrée 2020.

Deux exceptions toutefois à ce principe :

- Les formations en alternance avec partenariat extérieur,
- Les formations de licence.

En effet, les modifications qui permettent de mettre en cohérence l'offre de formation de licence avec les principes de l'arrêté licence du 30 Juillet 2018 (structuration en blocs de connaissances et de compétences, contrôle continu intégral, évaluations transversales... Cf. Cadrage validé par la CFVU en PJ) seront étudiées, selon un calendrier qui vous sera transmis à la rentrée prochaine.

Je vous remercie par avance pour votre concours.

Les Vice-Présidents en charge des champs de formation et les Direction des Enseignements et du Suivi des parcours étudiants restent à votre disposition pour toute question.

Le Président

Joël ALEXANDRE